**Ecole élémentaire Jean Moulin, Saint-Pierre, année scolaire 2021-2022.**

**Note de rentrée aux parents**

***Chers parents,***

C’est dans l’adversité que nous nous dépassons, voilà l’angle sous lequel j’entame cette nouvelle année pour œuvrer à l’intérêt de vos enfants et les accompagner dans leur cursus scolaire. C’est en effet dans des conditions particulières et après plus d’une année scolaire singulière où il a fallu trouver de nouveaux repères que nous devons tous reprendre notre mission. Cela ne saurait se faire sans votre participation et votre aide précieuse afin de maintenir le lien, ainsi que votre vigilance concernant les nouvelles habitudes prises. L’accent sera donc mis cette année sur le climat scolaire et la communication pour une meilleure reprise des apprentissages des élèves.

La première des conditions est de se connaître et connaître le fonctionnement de l’école. Pour cela je vous demande de bien prendre connaissance du règlement intérieur, qui est affiché et qui vous a déjà été distribué ; il est régulièrement ajusté, il a été notamment complété pour s’accorder à la situation de crise sanitaire. Une copie pourra aussi vous être remise sur demande. Ce règlement reste en vigueur jusqu’au prochain conseil d’école d’octobre, où il sera rediscuté et soumis au vote de tous les représentants de la communauté éducative dont vous faites partie. A ce titre, je fais un appel fort à vous tous pour la prochaine élection des représentants de parents d’élèves qui aura lieu fin septembre-début octobre, pour avoir des volontaires et constituer une liste de candidats pour ce suffrage. Ce sera une liste d’union, vous ne serez pas des opposants mais bien 14 parents réunis ; d’autres listes d’associations (toujours constituées de parents de l’école) pourront aussi participer à ce scrutin. Cette élection vous permet de participer aux trois conseils d’école de l’année et d’avoir une légitimité d’actions pour participer aux différentes affaires et défendre l’intérêt des élèves en représentant la communauté des parents d’élèves de l’école Jean Moulin. Les parents volontaires sont invités à me rencontrer au bureau de l’école.

Une bonne lecture du règlement intérieur permet de comprendre un fonctionnement communautaire et d’accepter un intérêt collectif qui peut aussi prendre en compte certains intérêts individuels particuliers. Elle pourra de même éviter certaines tensions entre les élèves, les parents et les professionnels de l’école.

Pour une meilleure communication, l’autre condition est de bien vérifier la fiche de renseignements ci-jointe. Il est important de toujours rester joignables et de nous informer des changements d’adresses postales, d’adresses courriels et de numéros de téléphone. **J’encourage les parents qui n’ont pas encore créé leur messagerie électronique à le faire pour parer toute éventualité de communication exclusivement en distanciel.**

Depuis mars 2020, l’académie a doté chaque école d’un blog, site d’information et d’échange pour tous les membres de la communauté éducative. Ce blog doit devenir pour vous une référence où vous serez informés plus rapidement et de manière sécurisée. Celui-ci est accessible à partir de : [**https://www.ac-reunion.fr/academie/actualites-de-lacademie-de-la-reunion/covid-19/continuite-pedagogique/liste-des-ent-et-des-blogs.html**](https://www.ac-reunion.fr/academie/actualites-de-lacademie-de-la-reunion/covid-19/continuite-pedagogique/liste-des-ent-et-des-blogs.html); ou plus précisément :  [**http://bloc-note.ac-reunion.fr/9740354s**](http://bloc-note.ac-reunion.fr/9740354s) . De récents documents y ont été publiés ! Cet espace sera aussi utilisé pour la diffusion du travail de la classe ou des productions d’élèves.

Afin d’améliorer cette communication, des ateliers de rencontre ou de formations personnelles sont régulièrement proposés, en collaboration avec des intervenants et des professionnels du collège, sur le thème de l’amélioration de la communication avec ses enfants mais aussi avec toutes les personnes de son entourage. Ces rencontres détendues seront une manière de vous aider à voir les choses autrement ; vous serez accueillis comme vous êtes et ne serez à aucun moment jugés. Je vous invite donc à prendre connaissance des affiches ou des mots d’informations qui vous seront communiqués en temps voulu et compte sur votre participation active.

En dernier point de cette note de rentrée, je voulais vous rappeler le montant de la coopérative scolaire, de 15 €, nécessaire pour le fonctionnement même de cette coopérative, au règlement des assurances et une participation minimale de la coopérative de classe. Ce montant ne peut malheureusement pas financer entièrement les sorties scolaires et les spectacles d’école ; vous serez donc sollicités à chaque sortie ou organisation d’événements, pour le règlement éventuel de la part de votre enfant pour le transport scolaire ou du ticket d’entrée de structure pédagogique. Conscient de la difficulté de certains parents, je souligne quand même l’importance de ces sorties pédagogiques qui représentent des opportunités pour vos enfants d’être pris en charge et de vivre de manière collective une expérience enrichissante.

***Bien à vous tous et au plaisir de vivre cette nouvelle année avec votre collaboration.***

***Lundi 16 août 2021, le Directeur - M.EUDOR.O***